

REGLEMENT ECLATAD 2010 – 11^{ème} EDITION

Article 1 : Organisation

Le raid « ECLATAD » est organisé par le club Tous Azimuts Douai, affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation.

Article 2 : Règlement

2.1 : Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

2.2 : Le raid ECLATAD se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement, ainsi que dans le respect du code de la route. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables du comportement des équipes qui enfreindraient le code de la route.

Article 3 : inscriptions-Assurances

3.1 : Le raid se court par équipe de deux.

3.2 : Il s'adresse à tout licencié FFCO, UFOLEP, UNSS et à tout non-licencié muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds et du VTT. Une assurance journée (Pass'Orientation) sera délivrée aux non licenciés par l'organisation.

3.3 : Inscriptions chez Pierre Mahieu ou Daniel Radondy, dont les coordonnées se trouvent sur le site dédié à l'ECLATAD : eclatad.tadouai.fr pour un montant de 36 euros par équipe. Ce montant inclut la participation aux différentes épreuves proposées (voir descriptif), les cartes IOF et road-books, le T-shirt « ECLATAD » offert à chaque participant, le ravitaillement solide et liquide durant l'épreuve.

Un supplément de 4 euros sera demandé aux équipes s'inscrivant après le 31 mai 2010.

3.4 : L'organisation a souscrit une assurance en responsabilité civile organisateur auprès de la MAIF, conformément à la législation en vigueur. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de vol ou perte d'objet, matériel ou autres effets personnels quels qu'ils soient.

3.5 : Tout participant devra posséder une assurance en responsabilité civile individuelle et une assurance individuelle accident en cas de dommage causé par lui-même sur un tiers.

3.6 : Tout concurrent doit avoir en sa possession le jour de l'épreuve un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pieds et du VTT datant de moins d'un an ou d'une licence FFCO, UFOLEP ou UNSS.

3.7 : Tout concurrent de moins de 18 ans doit posséder une autorisation parentale le jour de l'épreuve pour effectuer celle-ci.

Article 4 : Assistance

4.1 : L'assistance sur le parcours est interdite et sera sanctionnée par l'exclusion de l'équipe.

4.2 : Un numéro de téléphone organisateur sera donné aux concurrents en cas d'urgence ou d'abandon. L'organisation pourra intervenir si besoin pour ramener les concurrents au centre de course en véhicule.

Article 5 : L'équipement

5.1 : Le port du casque est obligatoire en VTT dès lors que l'on se trouve sur celui-ci.

5.2 : Pas d'atelier dépannage VTT. Les équipes doivent prévoir leur nécessaire pour les incidents mécaniques.

5.3 : L'organisation conseille fortement aux équipes de posséder une boussole, un sac à dos pour le transport de l'eau, des vêtements coupe-vent (pluie) et du nécessaire de réparation. Une couverture de survie en cas d'accident et d'immobilisation. Un plateau tournant d'orientation VTT sera utile également.

Article 6 : Déroulement du raid

6.1 : Le départ du raid sera donné à 9h30 pour les deux formules (découverte et confirmé). Il sera précédé d'un briefing à 9h15.

6.2 : La course se fera au talon de contrôle pour les passages par les balises et à la puce SportIdent pour les temps de chaque épreuve ainsi que pour le temps global du raid. (puce fournie par l'organisation)

6.3 : Les différents talons de contrôle devront être solidaires du poignet des deux membres de l'équipe afin que ceux-ci passent tous les 2 aux balises. (C'est un raid par équipe de 2 !) Des bracelets type « colson » seront fournis aux concurrents. **Attention !** Pour tout carton arraché ou perdu, l'épreuve correspondante ne sera pas comptabilisée dans le total équipe.

6.4 : L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les 2 concurrents auront franchi la ligne d'arrivée.

6.5 : Pénalités : Au-delà de 6h de course tout retard sera pénalisé à hauteur de 5 points par minute entamée.

6.6 : Aucune épreuve n'est obligatoire sauf le prologue qu'il conviendra de réaliser au moins jusqu'à la prise de carte. (CO pédestre à Douai)

6.7 : Se référer au descriptif du raid pour voir l'enchaînement des épreuves.

Article 7 : Classement

7.1 : Le classement se fera au nombre de points marqués par les équipes. (maxi 800 pour le confirmé et 560 pour le découverte)

En cas d'égalité de points, c'est le temps total qui départagera les équipes (une fois les pénalités éventuelles déduites)

7.2 : Pour le confirmé 4 catégories sont retenues : Hommes, Femmes, Mixte et Jeune (2 concurrents de moins de 18 ans). Chaque podium sera récompensé.

Article 8 : Droit à l'image

Les concurrents, par le simple fait de leur inscription et participation au raid, autorisent les organisateurs à utiliser les photos ou vidéos sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

Règlement signé lors de l'inscription